



REGLEMENT du CONCOURS du 2^{ème} FESTIVAL DES PINCEAUX

Le Dimanche 17 avril 2011 au Domaine de Lisledon à VILLEMANDEUR 45700

Dans le cadre du 16^{ème} FESTIVAL des PARCS & JARDINS

Les participants :

Ce concours **gratuit** est ouvert à tout artiste de tous âges.

L'œuvre est à réaliser sur le support du choix du participant (peinture, sculpture, collage, etc...)

Le thème est **libre**.

Le participant apporte et utilise son propre matériel.

En dehors de conseils, Il est interdit au participant d'obtenir l'aide d'un tiers.

Toute vente d'œuvre avant, pendant et après le festival est interdite sur le site du concours.

Inscriptions :

Les organisateurs sont chargés de l'information et de l'inscription des participants.

Les inscriptions seront reçues le **Dimanche 17 avril 2011**, sur place au domaine de **Lisledon à Villemandeur (45700)** à partir de 9 heures.

Chaque candidat devra obligatoirement renseigner (nom, prénom, adresse, téléphone) et signer le bulletin d'inscription au dos du règlement dont un exemplaire lui sera remis.

Tout bulletin incomplet, illisible ou raturé sera déclaré nul.

Le support vierge de l'œuvre à réaliser apporté par le candidat sera tamponné et numéroté.

Le candidat sera badgé du même numéro que son support.

Le déroulement du concours :

Chaque candidat sera accueilli individuellement le jour du Festival à partir de 9 heures sur l'espace fléché « **Festival des Pinceaux** », au stand du jury, **accueil adultes ou accueil enfants**.

Quand il aura accepté et signé le règlement, son support vierge sera numéroté, lettré et tamponné.

Il choisira son emplacement de travail exclusivement dans l'espace du jardin délimité à cet effet.

(En cas de mauvais temps, quelques places couvertes seront disponibles mais prévoyez un abri, merci !)

A **16h** au plus tard, il devra avoir remis son oeuvre et son bulletin d'inscription au jury.

Le palmarès sera annoncé à partir de **17 h 30** et les récompenses attribuées en même temps.

Les décisions du jury sont souveraines et ne sont susceptibles d'aucun recours.

La composition du jury :

Madame Suzie ROBILIARD

Me Françoise LEDAMOISEL

Me Nadège PIRO

Mr Guy SAVEL

Me Jocelyne CHESNEL

Me Bernadette ABSOLU

Me Denise SERRANO

Mr Hervé LEVESQUE

Artiste peintre

Artiste peintre

Artiste peintre

Artiste

Artiste peintre

Présidente de la Com. des Aff. Culturelles de l'A.M.E.

Maire de Villemandeur

Président 2010/2011 du Rotary Club Montargis Gâtinais.

Présidente du jury

Présidente de « Arts & Créativités »

Professeur d'Arts Plastiques.

MJC Villemandeur

Les principaux prix seront répartis entre le concours enfants et le concours adultes:

- Prix du **Rotary Club de Montargis Gâtinais**

- Prix de **la ville de Villemandeur**

- Prix de **l'AME,**

- Prix de **la ville de Montargis,**

- Prix de **M. le Maire de Montargis.**

- Prix du **Conseil Général du Loiret**

- Prix du **Comité des Fêtes de la ville de Villemandeur**

- Prix des **Amis du Musée Girodet**

- Prix de la **Caisse d'Epargne**et de nombreuses récompenses de qualité.



2^{ème} FESTIVAL DES PINCEAUX

dans le cadre du 16^{ème} Festival des Parcs & Jardins

Le Dimanche 17 avril 2011 au Domaine de Lisledon à VILLEMANDEUR 45700

ACCEPTATION du REGLEMENT du CONCOURS

Document à compléter en deux exemplaires : un pour le candidat un pour l'organisateur

Votre présence sera obligatoire lors de la remise des prix. Vous justifierez de votre qualité avec ce document. Tout lauréat absent à cette occasion verra son prix remis en jeu lors du festival de l'année suivante. Il devra restituer son badge.

Nom :

Prénom : **Catégorie:adulte/enfant** Rayer la mention inutile.

Adresse :

.....

Code Postal : **Ville** :

Numéro de téléphone :

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » soit votre acceptation au règlement du concours rédigé au dos :

Lu et approuvé :

Signature:

Le numéro du support et du candidat adulte :

La lettre du support et du candidat enfant :